## Citadelle - Programme d'investissements - Bilan 98/99 et Prévisionnel 2000 - Subventions d'investissement - Modalités de versement pour 2000

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Par délibération du 19 janvier 1998, le Conseil Municipal a décidé de modifier le mode de financement des travaux effectués sur le site de la Citadelle en prenant en charge pour 1998 la première tranche d'aménagement du parc zoologique pour 2,9 MF et des travaux divers pour 0,4 MF.

Par délibération du 21 septembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre les investissements d'aménagement durant la période 1999/2001 et d'en assurer le financement pour un montant maximal de 15 MF comportant : pour 10 MF le parc zoologique (tranches 2 et 3), pour 1 MF l'aménagement de l'insectarium et pour le solde divers travaux d'aménagement.

## I) Le bilan pour 1998 et 1999 s'établit de la manière suivante :

Parc zoologique 1ère tranche : il s'agissait principalement d'aménager les équipements suivants : parc à tigres, parc à macaques et petite ferme. Le financement Ville était fixé à 2,9 MF maximum.

A ce jour cette tranche d'opération est terminée pour un montant financé par la Ville de 2,766 MF. Un solde de 134 KF reste en attente en raison de désordres sur travaux effectués par une entreprise.

Investissements divers 1998 : Le financement Ville a été fixé pour 1998 à un montant maximum de 400 KF et a concerné :

Aménagement de la cafétéria (1 <sup>ère</sup> partie)	228 886 F
Eclairage salles du musée comtois	8 890 F
Signalétique intérieure	50 760 F
Portillon boutique	31 800 F
Informatique musées	27 952 F
Rénovation local entrée Front Saint-Etienne	41 712 F
	390 000 F

**Rénovation de l'insectarium :** Le financement maximum de la Ville a été fixé à 1 MF et mandaté à ce jour. Le montant total de l'opération s'est élevé à 1 004 728,46 F dont :

travaux	947 920,84 F
conduite d'opération	28 437,62 F
muséographie	28 370,00 F
	1 004 728,46 F
Divers investissements 1999 :	
Aménagement cafétéria (solde)	77 530,44 F
Installation conteneurs poubelles	22 980,00 F
Achat fontaine à plante (aquarium)	7 000,00 F
Amélioration présentation collections	56 763,36 F
Modification réseau téléphonique	3 490,00 F
	167 763,80 F

mandatés à ce jour.

Aménagement du parc zoologique (tranches 2 et 3): Le projet est en cours d'élaboration et les travaux devraient pouvoir débuter au plus tôt à l'automne 2000 après la saison touristique. Les modifications techniques et les contraintes architecturales (site classé) amènent à modifier le coût initialement prévu et à le porter à un montant de 12 MF.

Sans modifier l'engagement global de 15 MF pris par délibération du 21/09/1998 pour la période 1999/2001, il est proposé de modifier l'affectation du financement Ville de la manière suivante : Insectarium : 1 MF. Parc zoologique : 2 MF. Investissement divers : 2 MF.

# II ) Projet d'investissement pour 2000 :

### Divers investissements 2000:

Les estimations par opération fournies par la SEM Citadelle sont les suivantes :

Audioguidage Musée de la Résistance	190 000 F
Musée Comtois : amélioration présentation collections	70 000 F
. Matériels pour animations :	
. Tribune 400 places	180 000 F
. Matériel son lumière	400 000 F
Accessoires, costumes, matériels divers	100 000 F
Climatisation cuisine Taverne	60 000 F
	1 000 000 F

Le montant total à financer en 2000 par la Ville pour cette catégorie d'investissements s'élève à 1 MF maximum à inscrire au Budget Primitif 2000.

#### Parc zoologique tranches 2 et 3 :

Les premières dépenses pour cette opération destinée à compléter l'aménagement du parc zoologique, interviendront en cours d'année 2000 pour la maîtrise d'oeuvre et en fin de l'exercice 2000.

A l'heure actuelle la prévision du besoin financier est comprise entre 1,8 et 3 MF qui seront à inscrire au budget primitif 2000 pour partie des crédits de 1999 non utilisés (1,45 MF) et pour partie par réaffectation partielle des subventions décidées et notifiées par la Région et le Département pour cette opération (conformément à la délibération du 21 septembre 1998).

Il est proposé au Conseil Municipal de décider les modalités de versement des financements Ville pour cette opération d'aménagement du parc zoologique de la manière suivante :

- au lancement des travaux ou de la maîtrise d'oeuvre (notification de la date du début des travaux) versement d'un acompte de 20 % du montant des travaux concernés.
- chaque fin de mois : justification par la SEM des factures reçues au cours du mois, et versement par la Ville du solde (80 %) du montant justifié.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- prendre acte du bilan 1998/1999 des investissements financés par la Ville pour le développement du site de la Citadelle,
  - décider du financement par la Ville de travaux divers en 2000 pour un total maximum de 1 MF,
- décider d'une part de porter à 12 MF le financement du projet d'aménagement du parc zoologique (tranches 2 et 3) dans le cadre de l'engagement pluriannuel de 15 MF, et d'autre part les modalités de versement du financement accordé par la Ville pour cette même opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire, Président de la SEM et M. ROIGNOT, Vice-Président ne participant pas au vote), adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.